



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

GR

TROISIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Ballantine SA en liquidation, Pully**
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
3. Date de la décision: 22.03.2011
4. Echéance de préavis des créances: **16.05.2011**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Ballantine SA en liquidation
A l'att. de M. Ryter
c/o Audict fiduciaire SA, Chemin de la Clergère 23, 1009 Pully
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Conformément à l'article 745 al. 3Co, la société se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée des actifs.

Me Pierre-Ami Berney, Notaire
1006 Lausanne

06119264



Donnerstag - Jeudi - Giovedì, 14.04.2011, No 74, Jahrgang - année - anno: 129

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Aktiengesellschaft (Art. 742 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société anonyme selon art. 742 CO - Grida ai creditori alla liquidazione di una società anonima (art. 742 CO)